



Séance du lundi 6 février

AGENDA

Séances publiques

Vendredi 10 février

– 9h-10h30 : Cycle de conférences des Académiciens en Sorbonne **Souâd Ayada**, « La recherche de soi, de l'idéal antique aux inquiétudes de l'âme moderne » (Grand amphithéâtre de la Sorbonne) – sur invitation

Lundi 13 février

– 15h : réflexions autour du texte préparé par **Jean Baechler** sur la bonne gouvernance

Mardi 14 février

– 10h-11h30 : Cycle de conférences des Académiciens en Sorbonne **Jean Tirole**, « Sauver le bien commun : l'urgence du long terme » (Grand amphithéâtre de la Sorbonne) – sur invitation

Vacances des Académiciens

Lundi 6 mars

– 10h : réunion du jury du concours Solon
– 15h : Alain Lamassoure « Y a-t-il une gouvernance européenne de la paix ? »
– 17h : réunion du groupe de travail sur la fin de vie (salle J. de Romilly)



DÉPÔT D'OUVRAGE

Haim Korsia dépose *Pour Clara. Nouvelles d'ados*, (Fleurus, Edition Héloïse d'Ormesson, 2022, 234 p.)



A 10 heures, les membres de l'Académie étaient réunis en la cathédrale Saint-Louis des Invalides pour une messe en hommage au pape émérite Benoît XVI. S.E. le cardinal Ratzinger était associé étranger depuis 1992. La messe a été célébrée par Monseigneur Luc Ravel, archevêque de Strasbourg.

« L'AFFAIRE DE LA GOUVERNANCE ET LA GOUVERNANCE DES AFFAIRES »

Sir Howard Davies

Président de la banque NatWest, ancien vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre



La grande crise financière de 2008 a démontré que la gouvernance des banques manquait de rigueur et d'indépendance. Elle a depuis été réformée sous des formes différentes dans différents pays, mais les résultats sont décevants, voire contre-productifs dans

certains cas. Pourquoi ? En grande partie parce que les règles et les codes sont dans les mains des investisseurs, ou pire des agences, qui se sont établies en conseillers de vote et ont réduit l'évaluation de la gouvernance des entreprises à un exercice de case à cocher. La gouvernance est devenue une affaire en elle-même, loin de la réalité de la direction d'une grande entreprise. Le but est de libérer la gouvernance des mains des experts.

Le mot « gouvernance » n'était pas d'usage courant en anglais, comme en français, jusqu'à une période récente. Réapparu en langue anglaise dans les années 1960, il a connu une véritable explosion d'intérêt dans le monde académique dans les années 1980. Ce regain d'intérêt s'explique par le fait que le gouvernement est devenu une question complexe, dépendant de diverses parties prenantes ayant des liens formels et informels. En ce qui concerne les entreprises, cela résulte de la séparation de la propriété et du contrôle dans les entreprises où l'actionariat est très dispersé, les actionnaires étant les principaux et les dirigeants les agents.

Le système de gouvernance des entreprises est très différent aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France, où par exemple il est obligatoire pour les grandes entreprises de nommer des salariés au conseil d'administration et où la loi PACTE fixe comme objectif de permettre « aux entreprises de mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie ». Aux États-Unis, les règles et les pratiques de gouvernance d'entreprise ne relèvent pas tant de la législation que d'une forme d'autorégulation, orchestrée notamment par la « Business Redoutable », composée des plus grands PDG américains. Cette Table Ronde a, pour la première fois, noté que les administrateurs devaient agir dans l'intérêt des clients, des employés, des fournisseurs et en dernier lieu des actionnaires. Il s'agirait d'abandonner la primauté des actionnaires et d'adopter la gouvernance des parties prenantes. À Londres, si l'inspiration originelle du code de gouvernance est venue de la Banque d'Angleterre en 1992, les principes de la gouvernance sont surtout édictés par les régulateurs, et notamment le Conseil d'Information Financière. Le code britannique actuel salue le capitalisme des parties prenantes mais ce sont les actionnaires qui conservent l'attention.

Face à un ensemble d'objectifs plus complexes et nuancés quelle est l'utilité actuelle des dispositifs spécifiques des codes de gouvernance, d'autant plus qu'ils ont souvent été mis en place pour répondre à une crise ou à des scandales. On peut ainsi s'interroger sur la pertinence de la séparation du rôle de Président et de Directeur Général, en vigueur en Grande-Bretagne et de plus en plus en France, mais beaucoup moins aux États-Unis ; de la durée et de l'indépendance des mandats des administrateurs ; quels sont l'impact et la pertinence de la question de l'équilibre des sexes et des races ; de quelle manière doit-on composer un Conseil d'Administration et quelles sont les places à accorder à l'expertise et l'expérience de ses membres. Enfin, se pose la question de la responsabilité personnelle des administrateurs.

À l'issue de sa communication, Sir Howard Davies a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **M. Pébereau, D. Kessler, J.C. Casanova, D. Andler, J. de Larosière, P.A. Chiappori**.

DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Réforme des retraites : le rapport de force ne doit pas se substituer au rapport de droit.



Dans l'émission hebdomadaire « Commentaire » de *France Culture* du 4 février, **Jean-Claude Casanova** a regretté la volonté de certains syndicats d'instaurer un rapport de force face à la procédure parlementaire qui incarne le rapport de droit. Il a par ailleurs souligné qu'en 2022, le déficit commercial de la France avait atteint 4% du PIB soit un niveau considérable (équivalent à celui atteint en 1948) qui nous impose de travailler plus pour importer moins.

Radio Classique consacre son émission *Secrets de dirigeants* à Michel Pébereau.



Radio Classique a présenté à ses auditeurs **Michel Pébereau**, inspecteur général des finances honoraire et ancien président de la BNP Paribas dans son émission hebdomadaire consacrée aux grands dirigeants français. Céline Kajoulis a par ailleurs mis en lumière sa passion et son expertise au sujet des ouvrages de science-fiction.

La délégation des engagements climatiques des Etats aux entreprises.



Yves Gaudemet a prononcé, le 3 février, dans le cadre des Masters de droit public de l'économie de l'Université Paris Panthéon Assas, une conférence sur le thème « L'auto-régulation imposée aux entreprises » traitant notamment de la façon dont l'État, par l'obligation faite aux entreprises d'établir un plan de vigilance, met à leur charge l'exécution des « promesses climatiques » qu'il a lui-même souscrites selon divers engagements internationaux

Pour Jean-Claude Trichet, la Banque centrale européenne va poursuivre la hausse de son taux directeur.



Jean-Claude Trichet a fait part à Boursorama de son analyse sur l'évolution des taux d'intérêt à court terme et sur la stratégie de la Banque centrale européenne face à la poursuite de l'inflation qui diminue mais reste élevée (8,5% d'inflation dans la zone euro sur 12 mois en janvier).

Réforme des retraites : Jean Tirole et plusieurs économistes appellent à la mise en place d'un système de retraite par points plus lisible et plus juste. Alain Duhamel rappelle l'importance d'agir face à un rapport démographique très défavorable au financement de la retraite par répartition.



Bien que favorable à l'allongement de la durée de cotisation pour ne pas alourdir le niveau des prélèvements sociaux déjà considérable en France, **Jean Tirole** et plusieurs économistes appellent, suite à un rapport qu'ils ont présenté en 2021, à l'instauration d'un système par points plus lisible et bonifié pour les travailleurs pauvres et les métiers pénibles.



Alain Duhamel a débattu avec l'ancien député Julien Aubert du projet de réforme des retraites en soulignant l'inévitable vieillissement de la population qui impose de trouver des solutions de financement. Il précise que la vive contestation est par ailleurs le symptôme d'une grande frustration qui dépasse le seul cadre de la réforme des retraites.

La loi Claeys-Leonetti : une loi équilibrée pour Haïm Korsia mais souffrant d'un manque de moyens dans son application.



Haïm Korsia a été auditionné ce jeudi 2 février par une mission parlementaire sur la fin de vie pour donner sa vision sur le cadre juridique actuel en tant que responsable religieux. Pour lui la loi est équilibrée mais ne peut être appliquée efficacement au regard du manque de moyens hospitaliers dans les soins palliatifs.

La proximité des villes influe sur les variétés de fromages produites et sur leur temps de conservation.



Le géographe **Jean-Robert Pitte** évoquait au micro de *France Culture* les liens entre spatialité et saveurs. Il a notamment constaté, au travers de ses recherches, que les temps de transport en chemin de fer ont par exemple influencé les types de fromages produits au sein de chaque région. Les fromages frais se conservant peu, ils étaient ainsi produits autour des grandes villes où ils pouvaient être acheminés rapidement. La tradition a ainsi perduré malgré la réduction des temps de transport et l'amélioration des techniques de conservation.

À SAVOIR



S.M. **Juan Carlos 1^{er}**, membre associé étranger de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera présent le jeudi 9 février prochain sous la coupole de l'Institut de France pour assister, avec sa fille Cristina, à l'installation de l'écrivain Mario Vargas Llosa à l'Académie française.



Jean Tulard donnera une conférence le mercredi 8 février à 19h30 sous la forme d'un procès fictif à la Fondation Napoléon (7 Rue Geoffroy-Saint-Hilaire à Paris) avec Thierry Lentz et Xavier Mauduit. Inscription par téléphone au 01 56 43 46 00 ou par e-mail à l'adresse ce@napoleon.org.